

Déjeuner du Cercle des Réseaux européens

Avec Petra Erler, chef de cabinet de
Günter Verheugen, Commissaire en charge
des entreprises et de l'industrie

21 avril 2009

Athenora  Consulting

Quand le Commissaire Verheugen a pris ses fonctions en 2004, les réflexions tournaient autour de la révision de la Stratégie de Lisbonne avec l'idée qu'il ne fallait pas abandonner l'ambition fixée pour 2010.

Le problème était qu'il n'y avait pas d'engagement politique assez fort de la part des Etats membres pour faire de cette stratégie un succès, d'autant que cette dernière reposait sur un trop grand nombre de priorités. La Commission a donc proposé une stratégie modifiée avec une claire division des compétences entre le niveau national et le niveau communautaire. Cette révision s'est traduite par une stratégie en 3 piliers :

- 1) renforcer le marché intérieur en continuant à abolir les barrières notamment vers les PME et en lançant l'initiative « mieux légiférer »
- 2) mettre l'accent sur l'innovation, la recherche et l'éducation avec le problème de 4 pays (UK, Italie, France et Allemagne) empêchant d'atteindre le niveau de 3% des dépenses en matière de recherche en 2010. Si des progrès sont notables, il y a encore des faiblesses notamment pour transformer les innovations en produits sur le marché.
- 3) amener les jeunes vers le travail, assurer l'équilibre vie privée/professionnelle et s'occuper des travailleurs âgés

Ces questions étaient au centre des débats publics dans tous les Etats membres. Aujourd'hui l'initiative « mieux légiférer » est perçue comme une opportunité, sauf en Estonie. Mais les pays clés se sont engagés à adopter la même approche en la matière. Puis la crise est venue avec ses effets sur l'économie réelle ...

Le plan de relance est en lien avec la stratégie de Lisbonne avec l'idée que même avec la crise, il ne fallait pas abandonner les objectifs fixés, en considérant les dépenses publiques devaient être utilisées là où elles avaient le plus grand impact à court terme mais aussi à long terme (efficacité énergétique, modernisation des infrastructures) et sur des secteurs clés comme l'automobile dont les effets induits touchent de nombreux secteurs (verre, métal, plastique, textile, etc.). Ce secteur devait d'autant plus être soulagé qu'en parallèle on lui demandait d'avoir une approche ambitieuse

en termes de réduction des émissions de CO₂, c'est donc un investissement pour des voitures plus respectueuses de l'environnement.

La BEI apporte son soutien aux infrastructures mais ne peut se limiter à un soutien de court terme, elle doit financer les besoins et les politiques de demain, notamment en matière d'efficacité énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique. Son argent est limité.

Par ailleurs, la Commission a adopté une approche beaucoup plus flexible en matière d'aides d'Etat, notamment en direction des PME avec le relèvement des seuils « de minimis » et le soutien à la R&D.

L'important n'est pas dans la taille du plan de relance mais dans sa coordination au niveau européen. Mais il ne faut pas trop attendre des Etats membres. Ils ont des moyens limités, ils ne peuvent plus jouer sur la monnaie par exemple. La Commission les encourage à aider les PME et à ne pas imposer de charges trop lourdes sur les entreprises. Dans ce contexte, le G20 a eu des résultats somme toute positifs.

L'Union européenne malheureusement ne fait pas un usage du Conseil transatlantique suffisant. Cet instrument créé sous présidence allemande pourrait être beaucoup mieux utilisé pour réduire les barrières et être basé sur un nouvel agenda transatlantique. L'UE a marqué quelques succès notamment sur le volet du scannage des containers. L'UE et les Etats-Unis devraient beaucoup plus réfléchir à une position commune face aux Etats tiers, notamment avec la nouvelle administration qui offre une opportunité pour un dialogue renouvelé. Par exemple une politique commune face à la Chine est plus que nécessaire (cas Mattel). Ainsi unis, les Etats-Unis et l'Europe pourraient prendre un réel leadership et bâtir un vrai marché transatlantique. D'autant que les termes de la concurrence ont évolué dans le monde. Il nous faut adapter notre politique commerciale, notamment dans le contexte de crise. L'objectif est de créer des conditions de concurrence équitables entre tous les Etats. Le problème est que même le Traité de Lisbonne ne prend pas en compte le fait que l'UE évolue dans un marché global, la référence reste de créer de la concurrence sur le marché européen. C'est une erreur dans un monde globalisé et les entreprises se trouvent parfois en situation de fardeau administratif ou réglementaire énorme sans réelles réflexions sur la situation internationale. Or rien que la question du changement climatique appelle une réponse mondiale !

Il faut à présent affronter la question de comment gérer les nouvelles réglementations en temps de crise. L'idée est qu'il ne faut pas imposer de nouveaux fardeaux administratifs ou réglementaires sur les secteurs. La Commission est très sensibilisée à cette problématique tout à fait en lien avec l'initiative mieux légiférer. L'objectif est d'atteindre 25% de fardeau administratif en moins à horizon 2012 pour les entreprises, ce qui passe par une révision des législations. La prochaine Commission ne devrait pas abandonner cet objectif.

REACH offre un bon exemple. Cette vaste révision a été mise en place avant l'initiative mieux légiférer qui oblige à faire de vraies études d'impact. Ce qu'il faut à la Commission c'est d'assurer que toutes les hypothèses possibles ont bien été étudiées et qu'elles sont toutes exactes. C'est le rôle des études d'impact. Aujourd'hui malheureusement les procédures sont trop complexes d'où un décalage entre les besoins et la législation puisque même pour une modification mineure, la Commission doit proposer un texte, puis le Parlement et le Conseil en discutent.

Une des questions clés en cours de traitement est celle des équipements électriques qui ont un effet sur de multiples secteurs. Basé sur les technologies actuellement disponibles et dans l'attente du développement de nouvelles technologies comme le CSC, l'UE peut dès à présent agir sur ces équipements en améliorant dès aujourd'hui les centrales électriques.

L'ambition de la Commission est donc d'avoir des buts environnementaux basés sur les technologies existantes avec une approche intégrée de toutes les politiques et le développement continu d'un marché ouvert, favorisant la concurrence, toute politique ou tentation protectionniste étant mauvaise et n'étant pas la bonne approche au XXIème siècle.

L'autre volet de l'engagement de la Commission est une vraie politique industrielle moderne. L'idée défendue est qu'une base industrielle forte est une condition clé pour lutter contre le changement climatique. L'industrie n'est pas démodée. Il faut amener les entreprises à se saisir de

cette question de l'environnement à travers la législation (exemple CAR21) mais il faut surtout leur apporter un environnement réglementaire stable.

En ce qui concerne la prochaine Commission européenne, la répartition des portefeuilles est une compétence du président mais son choix n'est pas facile. Il doit de plus composer avec les personnalités que lui proposent les Etats membres. Une des rumeurs serait la création d'un commissaire en charge de l'énergie et du changement climatique.

Il est temps de changer la Commission sur la base d'une mise en commun des ressources, notamment sur le volet de la R&D parce que l'UE ne fait pas assez en termes d'innovations. Idéalement il faudrait associer recherche et innovation avec une approche de « cluster ». La question de la place de l'espace dans la DG entreprise se pose également. Ce domaine ne serait-il pas mieux traité dans une DG en charge de l'innovation ? Similairement, la question des relations de l'UE avec les Etats tiers nécessite un vrai mandat politique mais les Etat ne l'accepteront jamais !

Enfin, la question de la réputation des industries a également été évoquée, avec l'impression que les entreprises se mobilisent toujours « contre » ou pour dire « non » ou pour éviter une réglementation, au lieu d'avoir une démarche constructive. Les industries sont pourtant au cœur de la stratégie de Lisbonne, notamment sur le côté de l'emploi. Elles doivent retrouver leur place dans la société en lien avec la Responsabilité sociale des entreprises qui ne doit pas être une coquille vide. Les entreprises doivent réfléchir à leur image et notamment sur leur communication des résultats qui appartiennent à toute l'entreprise !

Les entreprises doivent également être plus unies et faire des propositions constructives, être à l'origine d'innovations (ex pour le chargeur universel) et adopter une approche partenariale avec la Commission. Le champ de la pensée ne doit pas être laissé qu'aux ONG qui sont dans une sorte de dictature intellectuelle. Les entreprises doivent être force de proposition et d'innovation !